

Municipalité du canton d'Amherst
Scrutin du 01 février 2009

Assermentation de la personne élue

Carole Cardinal Martineau, conseillère district numéro 3

Je, Carole Cardinal Martineau, résidant au 1293 chemin du Lac-Cameron à Vendée, déclare sous serment (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseillère au district numéro trois conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Carole Cardinal Martineau

Déclaré sous serment devant moi

Bernard Davidson
Secrétaire-trésorier et directeur général

Saint-Rémi d'Amherst, le 9 février 2009

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de février 2009, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Carole C. Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

M. le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée régulière du 9 février 2009

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance régulière du 12 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2009.

Résolutions numéros 01-09 à 19-09.

4- Ratification des déboursés.

Chèques fournisseurs numéros 281114 à 281117, numéros 290000 à 290034 pour un montant de 113 817,72 \$. Chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de janvier 2009 pour un montant de 28 173.71 \$.

5- Correspondance.

6- Administration générale

- a) Municipalité de Boileau entente relative à la protection incendie. Résolution proposant aux municipalités participantes un montant forfaitaire pour les années 2009-2010-2011.
- b) Radiation des taxes prescrites.
- c) Projet Internet haute vitesse.
- d) Comité de revitalisation.
- e) CRE Laurentides. Programme Bleu Laurentides 2009.
- f) Ratification du règlement relatif au traitement des élus municipaux.

7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Projet d'entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération.
- c) Détecteur de gaz (multigaz m-40)

8- Voirie municipale

9- Hygiène du milieu

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Permis de lotissement, contribution à des fins de parc.
- b) Dépôt du procès-verbal du CCU du 29 janvier 2009.

11- Histoire et patrimoine.

12- Affaire(s) nouvelle(s).

13- Période de questions

14- Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

8- a) Déneigement rue Amherst

10- b) Projet de résolution Bassins versants de la Maskinongé.

Adoptée à la majorité.

PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 12 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2009, les membres du conseil les ayant reçus 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus que les procès-verbaux du 12 janvier et du 28 janvier 2009 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 01-09 à 19-09 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de janvier 2009 : chèques fournisseurs numéros 281114 à 281117, numéros 290000 à 290034 inclusivement pour un montant de 113 817,72 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil du mois de janvier pour un montant total de 28173,71 \$.

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE LE FAUBOURG

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Qu'une aide financière de 100 \$ soit octroyée au Centre prévention suicide (CPS) le Faubourg, organisme régional d'aide qui dispense des services dans la municipalité.

Adoptée à la majorité.

REMERCIEMENTS DE L'ÉTINCELLE D'AMHERST

L'Étincelle d'Amherst remercie la municipalité pour l'aide financière accordée lors de la Guignolée 2008.

RÉPONSE À LA RÉOLUTION MUNICIPALE EN RÉACTION AU PROJET DE LOI 398

Monsieur Jean-Paul Beaulieu a répondu, au nom de la ministre des Affaires municipales, Madame Nathalie Normandeau, à la résolution municipale adoptée le 14 octobre dernier, dans laquelle il est demandé de revoir les critères servant à déterminer la valeur foncière des immeubles afin d'éliminer les grandes inégalités et de trouver des mesures permettant aux personnes touchées par le problème de demeurer dans leur résidence.

M. Beaulieu dit que le gouvernement désire trouver une solution durable à la problématique et qu'il procédera, en collaboration avec les associations municipales, à l'analyse des différentes alternatives.

DÉMISSION DE M. JOCELYN CAMPEAU DU POSTE D'INSPECTEUR-URBANISTE

M. Jocelyn Campeau a présenté sa démission du poste d'inspecteur-urbaniste qu'il occupe à la municipalité depuis septembre 2008, une opportunité professionnelle plus intéressante s'étant offerte à lui. Cette démission est effective le 13 février 2009.

MODIFICATION À L'ARTICLE XIII DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

CONSIDÉRANT la résolution 09-01-025 de la municipalité de Boileau ayant pour objet de modifier l'article XIII PAIEMENT DU SERVICE INCENDIE de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique de service ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil de la Municipalité d'Amherst accepte les termes de cette proposition tels que libellés dans la résolution 09-01-025.

Adoptée à la majorité.

RADIATION DE TAXES IRRECOUVRABLES 2008

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil radie les taxes foncières, compensations et tarifications prescrites en 2008 ainsi que les intérêts et pénalités, selon la liste déposée :

RADIATION DE TAXES FONCIÈRES
CRÉANCES IRRECOUVRABLES 2008

		Taxes	Intérêts et pén.
0001-52-9974	Floss Edward Charles	65.55	47.20
0103-61-5684	Lavoie Thérèse	40.35	27.84
0105-46-7902	Duchesneau Jeannine	31.85	22.92

0109-46-9214	Sabourin Fernand	81.70	58.84
0408-07-4421	Masse Gilbert	92.75	66.80
0598-91-3010	Leblanc Arsène	65.55	47.20
0598-90-7050	Ratthe Fernand	85.10	61.28
1093-83-2695	Sinclair James	76.05	54.76
1093-85-6086	Racicot Huguette	35.33	25.44
1093-94-2758	Sinclair Thomas	10.07	7.24
1095-01-5201	Androsko Steve	50.25	36.20
1095-11-1401	Donofrio Robert	50.25	36.20
1095-22-2831	Kelemen Stephen	50.25	36.20
1095-22-3903	Maggi Eugene	50.25	36.20
1095-60-4498	Rivers Ulysses	50.25	36.20
1102-08-4709	Doré Jean	53.65	38.64
1197-55-7522	Kovacs BA	50.25	36.20
1197-38-3509	113927 Canada ltée	50.25	36.20
1197-55-1332	Grepel Harmut	53.65	38.64
1197-55-6039	113927 Canada ltée	39.50	28.44
1197-64-3666	Dachs Otto	50.25	36.20
1197-58-2423	Suess Walter	38.65	27.84
1197-68-8042	Noch Bruno	50.25	36.20
1197-68-8075	Taveau Elfriede	50.25	36.20
1197-68-8193	113927 Canada ltée	35.25	25.40
1197-69-8219	Luetngen Heinric	53.65	38.64
1197-87-5753	Golombeck Helmut	71.50	51.48
1198-61-2228	113927 Canada ltée	61.30	44.12
1297-38-4965	Wiese Wilhem	73.61	53.00
1297-48-0953	Proehl Erich	74.05	53.32
1297-57-3833	Hering Manfred	68.95	49.64
1297-64-3304	113927 Canada ltée	73.20	52.72
1297-67-6131	Ackermann Sybille	71.50	51.48
1297-76-1762	Wundschock Karl	57.05	41.08
1297-76-6838	113927 Canada ltée	77.45	55.76
9907-92-5699	Tessier Joseph	50.25	36.20
	TOTAL	2 040.01	1 467.92

PROJET INTERNET HAUTE VITESSE

La phase I du projet est en cours et les installations seront en place au printemps 2009 pour desservir les villages de Vendée et de Saint-Rémi ainsi qu'une grande partie du secteur du lac Cameron.

FORMATION D'UN COMITÉ DE REVITALISATION À SAINT-RÉMI

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le maire M Bernard Lapointe ainsi que le conseiller M. Yves Duval soient mandatés pour former un comité de revitalisation du village de Saint-Rémi.

Adoptée à la majorité.

Madame la conseillère Luce Lavigne quitte son siège, il est 19h55.

PARTICIPATION AU PROGRAMME BLEU LAURENTIDES 2009

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la Municipalité pose sa candidature au Programme de Soutien technique de Bleu Laurentides offert par le CRE Laurentides à l'été 2009 au coût de 15 000 \$ plus taxes, pour une durée de 16 semaines.

Adoptée à la majorité.

Mme la conseillère Luce Lavigne reprend son siège, il est 19h58.

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité d'Amherst

RÈGLEMENT NUMÉRO 449-09

Ayant pour objet de modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil pour fixer la rémunération et l'allocation des dépenses payables aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité d'Amherst est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux mais que le conseil désire amender le règlement numéro 400-06, ainsi que ses amendements (règlement 420-07 et 440-08) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 12 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté et présenté lors de la séance régulière du 12 janvier 2009 par la résolution 10-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QU'UN règlement portant le numéro 449-09 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement amende le règlement numéro 400-06 ainsi que ses amendements.

ARTICLE 3 : Le présent règlement abroge et remplace l'article 9 du règlement.

Une rémunération additionnelle de 40 \$ est accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

- a) Président du Comité consultatif d'urbanisme par séance présidée ;
- b) Président du Comité sur l'Histoire et le patrimoine par séance présidée ;
- c) Tout membre du conseil membre d'un comité au sein d'un organisme mandataire de la municipalité ou d'un organisme supramunicipal. Nonobstant ce qui précède, si le membre du conseil reçoit de cet organisme une rémunération quelconque, la présente rémunération ne sera pas applicable.

À cette rémunération s'ajoute une allocation de dépenses de 20 \$ et ce, pour chaque séance du comité.

ARTICLE 4 : La rémunération et l'allocation de dépenses sont payables selon les modalités déterminées par résolution du conseil.

ARTICLE 5 : La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement sont indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste en une augmentation, pour chaque exercice, équivalente aux hausses salariales accordées aux employés régis par un contrat de travail.

ARTICLE 6 : Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 12 janvier 2009

Présentation et adoption du projet de règlement : le 12 janvier 2009

Adoption du règlement : le 9 février 2009

Avis public : le 11 février 2009

Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier / dg

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de janvier 2009, il y a eu 8 interventions des pompiers, 8 des premiers répondants et une autre pour un embâcle.

RÉSOLUTION POUR INTÉGRER LE PROJET RÉGIONAL DE COUVERTURE DU SERVICE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION À L'ENTENTE RÉGIONALE EXISTANTE

Considérant qu'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides pour le combat des incendies est existante ;

Considérant que les interventions faisant appel à l'utilisation des pinces de désincarcération constituent un autre type de risque nécessitant la planification d'intervention conjointe entre les municipalités ;

Considérant qu'un projet régional visant à offrir le service de pince de désincarcération à la grandeur du territoire de la MRC des Laurentides a été proposé au conseil des maires de la MRC des Laurentides ainsi qu'aux directeurs généraux des municipalités et aux directeurs des services d'incendie ;

Considérant que le projet régional déterminant les conditions de déploiement des ressources humaines, matérielles et financières constitue un addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides ;

Considérant que toutes les municipalités doivent adopter par résolution tout changement à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre municipalités ;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la municipalité d'Amherst accepte l'addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides pour intégrer les conditions de déploiement des ressources et des conditions financières liées à l'intervention conjointe lors d'utilisation de pince de désincarcération tel que mentionné dans l'annexe A.

Que la municipalité d'Amherst s'engage à collaborer avec les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides afin d'offrir ce service à l'ensemble du territoire.

Que le maire soit autorisé à signer l'addenda numéro 1 ci-dessus mentionné.

Adoptée à la majorité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil autorise l'achat d'un détecteur de gaz auprès du plus bas soumissionnaire, le coût ne devant pas dépasser le prix budget de 2 600 \$ plus taxes.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DÉNEIGEMENT DE LA RUE AMHERST

Considérant la proximité des résidences sur la rue Amherst ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse lors du déneigement de la rue Amherst à l'entrée sud.

Adoptée à la majorité.

PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 38B-8 ET 38B-9 RANG 3 CANTON D'AMHERST, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 38B-8 et 38B-9 du rang 3, canton d'Amherst, a été présentée conformément au plan numéro S-11 914-8 déposé par Claude Verschelden a.g., le 24 novembre 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à la majorité.

PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 18-1 ET 18-2 RANG 1 CANTON D'AMHERST, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 18-1 et 18-2 du rang 1 a été présentée conformément au plan numéro 55 943-B déposé par Barbe et Robidoux a.g., le 4 décembre 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à la majorité.

PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 43 ET 44 RANG 2 CANTON D'AMHERST, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 43 et 44 du rang 2, canton d'Amherst, a été présentée conformément au plan numéro 5124 déposé par Murray, Patenaude, Maltais SNC a.g., le 8 décembre 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à la majorité.

PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 2-20 À 2-23 RANG 5 SUD CANTON
D'AMHERST, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 2-20 à 2-23 du rang 5 sud, canton d'Amherst, a été présentée conformément au plan numéro 16 075 déposé par Murray, Patenaude, Maltais SNC a.g., le 27 août 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à la majorité.

APPUI ET INTENTION D'ADHÉSION À UN ÉVENTUEL ORGANISME DE
PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de la rivière Maskinongé touche plus de dix municipalités et deux MRC couvrant au total plus de 600 kilomètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE 34 % du bassin versant de cette rivière se situe dans la municipalité d'Amherst ;

CONSIDÉRANT QUE cette rivière constitue, pour chacune des municipalités concernées, un joyau patrimonial naturel important ;

CONSIDÉRANT QUE les pressions dues au développement immobilier ainsi qu'aux aménagements de nature anthropiques peuvent s'avérer la source de problématiques environnementales d'importance d'où la nécessité de poser des gestes concrets en vue de la protection de tels cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les actions visant la protection, l'exploitation et l'encadrement du bassin versant de cette rivière doivent avant tout passer par une concertation régionale des municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un organisme intermunicipal de protection du bassin versant de la rivière s'avère une option des plus intéressante pour assurer une telle protection ;

CONSIDÉRANT QU' une première rencontre exploratoire réunissant sept des représentants municipaux concernés a eu lieu le 8 octobre dernier et que tous les participants présents ont conclu unanimement à la nécessité et à l'urgence de mettre sur pied un tel organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst reconnaît l'importance de la mise sur pied d'un tel organisme ;

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

DE signifier l'intention et l'engagement de la municipalité d'Amherst à adhérer à un éventuel organisme visant la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé.

DE verser la cotisation municipale quand elle sera exigible.

Adoptée à la majorité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 29 JANVIER 2009

Le directeur général a déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2009, lequel sera traité lors de la prochaine séance régulière du conseil.

INTÉGRATION DE TROIS NOUVEAUX POMPIERS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise l'intégration de trois nouveaux pompiers soit Éric Beauséjour, Gaétan Larose et François Paradis, leur période de probation étant terminée et prolonge la période de probation de Claudie Charbonneau et de Jonathan Fillion.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. et dga